

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Vendredi 26 Septembre 2025 - 19h00**  
**sous la présidence de Roseline GOURDON – Maire de la commune de Boucé**

**Membre(s) absent(s) excusé(s)** : Joëlle LETERME (a donné pouvoir à Roseline GOURDON) et Patrick DUMOND (pouvoir à Gilles JALLET)

**Membre(s) absent(s)** : Angélique FOURNIER

**Secrétaire de séance** : Anouk LABORIE

**RCVCB – AMÉNAGEMENT PAYSAGER PÔLE MAIRIE /SALLE POLYVALENTE**  
**MARCHÉ DE TRAVAUX – CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence publié sur internet et dans un journal agréé, deux entreprises ont répondu à cette consultation.

Après analyse de ces offres par le bureau d'étude, un classement des offres reçues est défini comme suit :

- COLAS : 1<sup>er</sup> au classement avec une note de 95/100
- EUROVIA : 2<sup>ème</sup> au classement avec une note de 90,97/100

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents :

- de retenir l'Entreprise COLAS pour les travaux d'aménagement paysager du pôle Mairie / Salle polyvalente pour un montant de 459 531,70 Euros HT comprenant l'offre de base et les PSE 2.1, 2.2 et 4.1

**BOULANGERIE – SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL**

La commune de Boucé s'est portée acquéreur des murs et du fonds de commerce de la boulangerie par acte notarié en date du 16 Septembre 2025.

Après plusieurs rencontres au cours de l'été avec M. Benjamin CLÉMENT et Mme Virginie FAURE , au vu de leur parcours professionnel et de leur projet d'installation, leur candidature pour la reprise du commerce de boulangerie a été retenue. La date de réouverture, après travaux dans le fournil, est fixée au 05/01/2026.

Il est donc décidé :

- De fixer le prix de vente du fonds de commerce au prix de 15 000 €,
- De fixer le loyer à 500,00 € HT par mois à compter du 05/01/2026
- De demander que les opérations comptables liés aux travaux (dépenses) et à la location du bâtiment (recettes) soient assujetties à TVA (selon les conseils du Service de Gestion Comptable de Moulins).
- De demander que le bail commercial soit rédigé par l'office notarial DUPIC à La Bourboule

**RCVCB – BOULANGERIE - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

En amont de la réouverture de ce commerce, des travaux de mises aux normes et de restructuration des locaux vont être entrepris dans les mois à venir.

Le conseil municipal :

- Demande à Madame le Maire de déposer les dossiers de demandes de subventions suivants :
  - o **Conseil Régional** dans le cadre du dispositif « aménager un premier ou dernier commerce en milieu rural »
  - o **Fonds Leader** dans le cadre du programme régional « Feader - GAL AURA Terroirs bourbonnais – AAP 1.7 Revitalisation des Centres Bourgs »

- Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT / État) dans le cadre du dispositif « fonds de soutien au commerce rural ».

**DEMANDE D'ACCORD DÉFINITIF DE SUBVENTION AU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL  
DISPOSITIF SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE**

Les membres de la commission permanente du Conseil départemental, lors de la séance en date du 20 Octobre 2025 ont donné un accord de principe pour une subvention d'un montant de 5 000,00 €. Cette aide financière est accordée pour l'acquisition de divers matériels.

Le conseil municipal :

- Valide les devis suivants :
  - Sarl CHOMET-DUMOND : volet roulant logt communal pour 718,54 € HT
  - Cadrage Debord Ecotel : achat matériel pour cantine pour 703,42 € HT
  - Image Laser Couleur : achat 2 copieurs pour 5 290,00 € HT
  - Bureau Vallée : achat écran et vidéo projecteur pour 957,42 € HT
  - ITD System : achat ordinateur + écran + onduleur pour 2 411,26 € HT
  - **Soit un total de : 10 080,64 € HT**
- Sollicite l'accord définitif de subvention « solidarité départementale » auprès du Conseil Départemental pour un montant de 5 000,00 €

**INTERCOMMUNALITÉ  
COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES  
(CLECT)**

Le conseil municipal approuve le rapport établi par la CLECT et annexé à la délibération proposant les évaluations des charges liées à la rétrocession partielle de la compétence facultative « développement de l'offre d'hébergements touristiques » aux communes de Diou, Beaulon, Dompierre-sur-Besbre, Pierrefitte-sur-Loire et Avrilly au 1er août 2025.

**MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL AU PROFIT D'UNE  
PROFESSIONNELLE – SALON DE COIFFURE**

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'installation prochaine de Mme MY Eden en tant que coiffeuse sur la commune de Boucé.

Mme MY Eden a investi dans l'achat d'une structure modulaire pouvant être installée sur un terrain et être raccordée à tous réseaux nécessaires (eau, électricité, assainissement collectif...). Afin de faciliter son installation professionnelle, un terrain communal, situé dans le bourg, peut être utilisé avec des facilités d'accès et de stationnement.

Le conseil municipal a donné son accord pour :

- mettre à disposition le terrain communal cadastré section AA n°72 sis « 2 Route de Cindré » aux fins d'y installer une structure modulaire à des fins professionnelles
- rédiger une convention d'occupation du dit terrain fixant le coût de location annuel à 120,00 € Net